



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP
369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV 84 SP 20

PV téléphonique de la Commission Sportive du 31.10.2024

Président : Monsieur Jean-Louis TRINQUESSE

Présents : Messieurs Jean Michel BATREAU et Norbert BARRAULT

Assiste : Mme Floriane FRANCOUEMBERGUE (administratif)

Début de la réunion : 11h00

Changements dates, horaires, terrains

Match 29222903 du 03.11.2024 ECN 3 – Varennes 3 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Varennes via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 10 novembre 2024 à 14h30
- Amende de 30€ au club de Varennes pour demande tardive de report en Seniors (5.22).

Match 28887451 du 03.11.2024 Vinneuf Courlon 2 – Sens FP 2 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Vinneuf via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 3 novembre à 12h.

Match 28949479 du 03.11.2024 Magny 2 – Tanlay Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Tanlay via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 3 novembre à 13h30.

Match 29805068 du 02.11.2024 Auxerre Stade 1 – Joigny 1 U15 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Auxerre Stade via la boîte mail officielle, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 16 novembre à 13h30.
- Amende de 30€ au club d'Auxerre Stade pour demande tardive de report en Jeunes (5.24).

Divers

Match 29161892 du 27.10.2024 Vergigny St Flo P 2 Serein AS 2 – Seignelay
Départemental 3 Gp B

La commission,

- Reprend sa décision du 24 novembre 2024
- Prend note du commentaire sur la FMI de l'arbitre de la rencontre, M. Nelson QUINTAS,
- Attendu que l'équipe de Vergigny St Flo P 2 Serein AS 2 était composée de 8 joueurs au coup d'envoi,
- Précise que Monsieur Nelson QUINTAS, arbitre de la rencontre est dirigeant de Vergigny St Flo P,
- Attendu que selon l'article 16.b du Règlement des championnats seniors : « Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs, est déclarée forfait. »
- Attendu que l'équipe de Vergigny St Flo P Serein AS était composée de 8 joueurs, le match aurait dû avoir lieu.
- Applique le règlement et donne match perdu par forfait à l'équipe recevante Vergigny St Flo P 2 Serein AS 2 au bénéfice de l'équipe de Seignelay 1,
- Score : Vergigny St Flo P 2 Serein AS 2 = 0 but, - 1 point – Seignelay 1= 3 buts, 3 points
- Amende de 50€ pour forfait déclaré en seniors (6.10)

Matches à Huis clos

La commission prend note du mail d'Auxerre SC nous informant qu'à la suite d'une réunion de bureau tous leurs matchs seniors se joueront à huis clos cette saison.

Fin de la réunion : 11h30

Le Président de séance,

TRINQUESSE Jean-Louis

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».